Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-220_2026-DE

Délibération n°220/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 12 novembre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 12 novembre 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 74

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze novembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SERIN Michel, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CIFELLI Guillaume (pouvoir à M. Simon), CORDET Yannick (pouvoir à Mme Becker), COUET Micheline, FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), MILLOT Claude (pouvoir à M. Letellier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), THURET Alain (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : AIMABLE Fabienne, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Hervé CHAPUIS

OBJET : Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle de cours à la Salle Culturelle de Courson-les-Carrières au profit de Claire Lavandier

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est propriétaire de la Salle Culturelle, sise 6 rue Filouer, à Courson-les-Carrières, pôle d'enseignement de l'EMDTPF dans cette commune,
- Considérant le statut d'enseignante de Mme Claire Lavandier au sein de l'École de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye-Forterre sur les pôles de Toucy et de Courson-les-Carrières, et de cheffe de chœur de la Chorale Fort'Air,
- Considérant la demande de Mme Claire Lavandier de mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle disponible au sein de la Salle Culturelle de Courson-les-Carrières

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-220_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°220/2026

afin d'y exercer son activité indépendante de professeure de chant au cours de l'année scolaire 2026/2027,
- Considérant que l'EMDTPF ne dispense pas de cours de chant sur ce site,
- Considérant que l'occupation sollicitée est compatible avec les plages horaires d'enseignement et le bon fonctionnement de l'École de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye-Forterre,
- Considérant qu'il convient de définir les conditions de cette mise à disposition par une convention,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la Culture/EMDTPF,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :
- Approuve la convention de mise à disposition gracieuse d'une salle de cours au sein de la Salle Culturelle à Courson-les-Carrières au profit de Mme Claire Lavandier pour l'année scolaire 2026/2027
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

